

traitement des plantes marines. a) Le contrat a été adjugé au mois d'octobre 1965. b) (i) un bâtiment de traitement et d'entreposage (ii) un logis pour le directeur c) Dans le cas du bâtiment de traitement et d'entreposage, une seule soumission, au montant de \$168,500.00, a été reçue de la Schurman Construction Ltd., de Summerside.

Les soumissions pour la construction du logis ont été les suivantes: Bryan and Milligan, Howlan \$17,168.00; Campbell Industries Inc., Bédèque-Centre \$20,450.00; Fitzgerald & Snow Building Contractors Ltd., Summerside \$24,789.75; Princeway Enterprises Ltd., Summerside \$27,995.00; Schurman Construction Ltd., Summerside \$32,200.00.

Un contrat a été adjugé à la maison Bryan and Milligan. Dans les deux cas, les contrats ont été rédigés par le ministère des Travaux publics.

d) Faire des essais sur la manière de sécher, de moudre, de classer et d'emballer la mousse d'Irlande, et perfectionner les méthodes de récolte dans le dessein de favoriser la croissance de l'industrie.

e) Les opérations seront limitées cette année, mais l'usine fonctionnera à plein rendement au début de la saison de récolte l'année prochaine.

f) et g) Un directeur adjoint et un directeur seront employés. Quatre emplois saisonniers sont prévus. L'un des titulaires devra justifier d'une certaine aptitude à la surveillance, ainsi que de connaissances dans le fonctionnement des machines. Les autres seront formés selon les besoins.

h) Le besoin de contrats de services locaux est imprévisible; cependant, les facilités disponibles sur les lieux seront mises à profit lorsque la chose sera possible.

LA STATION EXPÉRIMENTALE DE SUFFIELD—UTILISATION COMME PÂTURAGE

Question n° 1480—M. Horner (Acadia):

Le ministère de l'Agriculture ou l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a-t-il demandé au ministère de la Défense l'autorisation d'utiliser de nouveau une section de la station expérimentale de Suffield comme lieu de pâturage relevant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Non.

[Français]

VICTORIAVILLE—CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE

Question n° 1492—M. Caouette:

Le gouvernement a-t-il l'intention de construire un bureau de poste à Victoriaville (Drummond-Arthabaska), et, dans le cas de l'affirmative, a) a-t-on acheté un terrain à cette fin, b) quand ce projet sera-t-il mis en œuvre?

[L'hon. M. Robichaud.]

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Oui. a) Non. b) Provisoirement, le début des travaux est fixé à l'année financière 1967-1968.

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES RECHERCHISTES DE LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON

Question n° 1251—M. Allard:

1. Depuis le 1^{er} septembre 1965, combien trouve-t-on à la Commission Laurendeau-Dunton de chercheurs canadiens-anglais et canadiens-français, leur nom, leur profession et leur lieu de résidence?

2. Est-il exact qu'il existe une querelle profonde entre les divers groupes de chercheurs et entre ces divers groupes et les Commissaires?

3. Donne-t-on les mêmes privilèges et les mêmes facilités de travail aux chercheurs canadiens-français?

4. Qui est ou qui sont les directeurs de ces chercheurs?

5. A-t-on nommé un directeur ou un co-directeur canadien-français et sinon, pourquoi?

6. Est-ce que des plaintes ont été formulées par les ou des chercheurs canadiens-français, soit aux Commissaires, soit au ministère responsable, soit à la presse?

7. Quels sont la nature et le bien-fondé de ces plaintes?

8. Qu'entend-on faire pour remédier à la situation?

(Le document est déposé.)

LE VOL D'UN AVION D'OTTAWA LE 24 AVRIL 1966

Question n° 1395—M. Hales:

Est-ce qu'un appareil Viscount CF-TGP du ministère des Transports a quitté l'aéroport d'Upplands, Ottawa, le dimanche 24 avril vers 11 h. 45 du matin (heure avancée de l'Est) et, dans le cas de l'affirmative, a) quel était son point de destination, b) quels sont les noms des voyageurs qui étaient à bord de l'appareil, c) à quel ministère du gouvernement sont-ils employés, d) quel était le but ou le motif du vol, e) quand devait s'effectuer le vol de retour à Ottawa, et f) quel est le coût estimatif du vol de retour?

(Le document est déposé.)

[Français]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les avis de motions pour production de documents n°s 129 et 130 sont acceptables par le gouvernement et les documents relatifs à l'avis de motion n° 129 sont déposés immédiatement.

Votre Honneur aurait-il l'obligeance d'appeler les avis de motions n°s 94, 121 et 128?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.